#### **DOSSIER DE PRESSE**

### **Budget primitif 2015** Conseil général du Calvados





#### **SOMMAIRE**

*Budget 2015 – 727 M€* 

p.3-8

**Assurer** la solidarité

p. 9-10

entre les habitants

Personnes âgées Adultes handicapés Lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté

Soutenir l'enfance en difficulté

Un programme de travaux important dans les collèges Favoriser le développement des enseignements supérieurs Contribuer à la réussite scolaire Favoriser le sport scolaire

et aux familles p. 1 les conditions de la réussite

Offrir aux jeunes

Sensibiliser aux cultures européennes Favoriser l'usage des nouvelles technologies



Déployer le réseau d'initiative publique Fibre Calvados Réaliser le programme routier Moderniser le réseau routier Pérenniser les activités portuaires et maritimes La mise en œuvre du plan vélo départemental Favoriser les déplacements en transports en commun

p. 15-21

Avis sur le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques Favoriser l'accès aux pratiques culturelles et aux richesses patrimoniales

Favoriser les pratiques sportives

Préserver les ressources en eau

La mise en valeur des espaces naturels sensibles

Le développement des énergies renouvelables et la préservation du bocage Participer à la veille de l'état sanitaire du territoire p. 22-26

Bien vivre

dans le Calvados

p. 11-13

p. 27-29

**Renforcer** l'attractivité économique du territoire

Valoriser le secteur agricole et rural Renforcer l'attractivité touristique Accompagner les projets des entreprises et des collectivités Soutenir les projets d'avenir



#### Budget 2015: 727 millions d'euros

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2014-2019 et la loi de finances pour 2015, promulguées le 29 décembre dernier, traduisent un contexte de tension et d'encadrement accru pour les finances publiques locales.

Malgré la faiblesse de leur poids dans la dette et les déficits publics, les collectivités locales continueront d'être associées au redressement des comptes publics.

Elles participeront, à hauteur de 11 M€, au plan d'économie de 50 milliards d'euros que l'ensemble des acteurs de la dépense publique doit réaliser sur la période 2015-2017. Au total, en incluant la première baisse opérée en 2014, les dotations auront reculé de 12,5 M€ d'ici 2017, soit une baisse cumulée de 28 M€ en 4 ans.

En 2015, cette baisse, 3,67 M€, représentera une diminution de 9% de leur principal concours financier, la dotation globale de fonctionnement, et de 27% d'ici 2017.

Elles seront également associées au pilotage des dépenses publiques, avec l'introduction pour la première fois d'une norme indicative d'évolution de la dépense locale. Cet objectif est fixé à 0,3% (hors dette) en 2015 pour l'ensemble des collectivités locales. Il devrait être décliné, dès 2016, par niveau de collectivités.

Malgré la pérennisation des dispositifs palliatifs lancés en 2014 (transfert de frais de gestion de fiscalité, déplafonnement du taux des droits de mutation et création d'un fonds de solidarité), le modèle financier des départements est très menacé par cette baisse des dotations qui entraînera un effondrement de leur épargne brute.

Notre collectivité n'a ainsi jamais été confrontée à une contrainte financière aussi forte que celle qui se présente à elle cette année. Indéniablement, le budget 2015 marque l'entrée dans une zone de turbulence. Mais notre collectivité, responsable, affronte ce nouveau paradigme en bonne posture financière, sans sous-estimer les profonds changements que cela implique. Il en va de la cohésion et de l'avenir de notre territoire.

Dépenses de

fonctionnement

Le projet de budget primitif 2015, qui s'élève à М€, 727,2 sera décroissance de 2,3% par rapport à 2014. Il a été construit de sorte sauvegarder un bon niveau d'investissement, grâce au gel de la majorité des dépenses et à diverses économies de gestion en fonctionnement.

# 637,6 Emprunt Remboursement capital Epargne brute Dépenses/Recettes

34,4

104,2

Dépenses

d'investissement

Structure générale du budget primitif 2015



Budget primitif 2015 du conseil général du Calvados

Recettes de

fonctionnement



49,0

Recettes

d'investissement

55,0

34,6

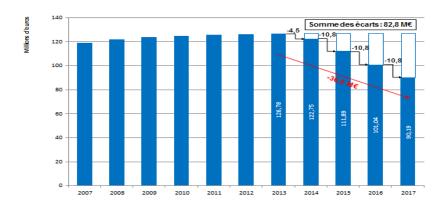
#### ₩ Un modèle menacé

#### LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 637,5 millions d'euros contre 636,8 millions d'euros en 2014. L'évolution ressort à +0,11%.

#### • La baisse des dotations de l'Etat : une ponction insoutenable

Après une première baisse opérée en 2014 qui s'est traduite pour le Département par une contribution de 4,5 M€, le nouveau plan d'économie décidé par l'Etat se concrétisera par une baisse de 10,8 M€ en 2015, 2016 et 2017, soit une baisse cumulée de 82,8 M€ en 4 ans, imputée sur la « dotation globale de fonctionnement ».

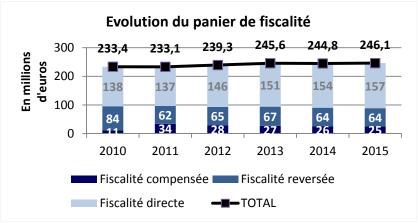


#### • Atonie des recettes fiscales

Le « panier de fiscalité » s'élève à 246,1 M€, soit une évolution de + 0,5% par rapport à 2014.

Comme le démontre le graphique ci-dessous, la réforme de la fiscalité locale en 2010 s'est traduite pour le Département par la perte de son autonomie fiscale, une exposition à la conjoncture économique et la rigidité de ses recettes fiscales.

En 2015, le Département a décidé de ne pas augmenter son taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

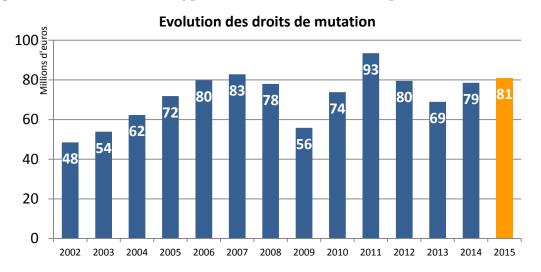




#### • Exposition au marché immobilier

Dans un contexte sans perspective d'amélioration notable à court terme au plan économique et social, la tendance du marché immobilier demeure plutôt terne et ne laisse guère de place à l'optimisme. Le Département, qui avait dû suivre − comme la quasi-totalité des territoires français − la possibilité offerte par le gouvernement de relever le taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 3,8% à 4,5% au 1er avril dernier, a enregistré une augmentation des recettes de 10 M€.

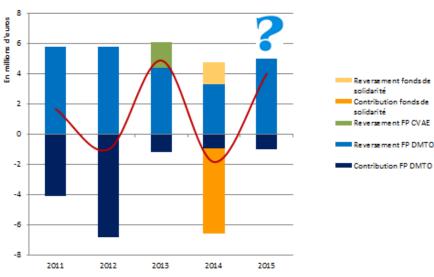




#### • Aléas des fonds de péréquation

La mise en place du nouveau panier fiscal en 2011 s'est accompagné de l'instauration de deux fonds de péréquation, le fonds de péréquation des DMTO en 2011 et le fonds de péréquation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en 2013. Ces dispositifs ont été complétés en 2014 par un fonds de solidarité destiné à atténuer le reste à charge des trois allocations individuelles de solidarité (AIS). Ce dernier, qui ne devait exister que pour un an avant de se fondre cette année avec celui des DMTO, vient d'être pérénisé.

Il ressort donc de ces mesures beaucoup d'instabilité et d'incertitude, rendant l'exercice de prévision budgétaire encore plus complexe.





#### m Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 588,6 millions d'euros contre 596 millions d'euros en 2014. Ce montant marque un recul historique correspondant à une baisse de 1,24% par rapport à 2014.

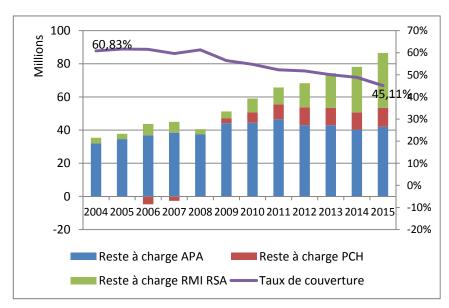
La réduction des dépenses de fonctionnement, de 7,4M€, est remarquable au regard de l'évolution de l'allocation du RSA, des contraintes qui s'imposent à nous et de la rigidité de nos dépenses.

#### • Une évolution des dépenses neutralisée

Les effets de la crise persistant, les dépenses d'action sociale continuent de progresser à un rythme soutenu. Des ajustements budgétaires ont permis toutefois d'en neutraliser l'évolution malgré une hausse du RSA de  $4\,\mathrm{M}\mbox{\in}$ .

Au total, les trois allocations individuelles de solidarité, dont la gestion a été transférée en 2004 (ADPA et RMI remplacé en 2009 par le RSA) et en 2005 (PCH), sont estimées à 157,7 M€ et sont financées pour 54% par le contribuable calvadosien.

Le reste à charge s'élève à 86,5 M€.



#### • Des dépenses contraintes

Si les collectivités territoriales sont incitées à se placer sur un nouveau modèle de dépenses et de gestion, elles continuent de subir des décisions unilatérales de l'Etat pesant sur leurs charges courantes :

- réforme des rythmes scolaires,
- revalorisation du RSA,
- accueil des mineurs étrangers isolés,
- mesures sur la masse salariale,
- hausse du taux de TVA...

Soit plus de 8 M€ pour le Département en deux exercices





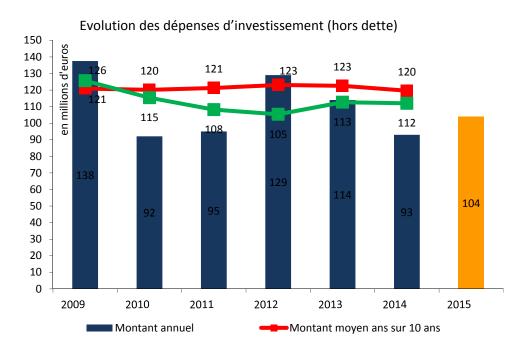
#### ₩ L'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 138,6 M€, en baisse de -6,5% par rapport au budget primitif 2014, dont 34,4 M€ pour rembourser le capital de la dette.

Si baisse il y a, dans le contexte actuel, elle a été limitée autant qu'il était possible de le faire, en dehors de la fuite en avant qu'aurait constitué une hausse des impôts ou un recours accru à l'emprunt.

De fait, le Département continue d'investir à un haut niveau, au-delà de 100 M€. Cette inscription reste par ailleurs supérieure de 11,8% par rapport aux dépenses d'investissement réellement engagées en 2014 et il est rappelé que les années 2012 à 2014 avaient été décidées comme trois exercices exceptionnels.

C'est le résultat du rétablissement de notre épargne brute, qui augmente de 20% par rapport au budget primitif 2014, et du travail d'ajustement rigoureux de nos actions.



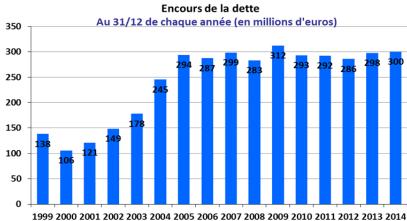
2009-2014 : Comptes administratifs (c'est le réalisé) ; 2015 : budget primitif (c'est le prévisionnel)



#### ₩ L'emprunt

Le Département prévoit de compléter son autofinancement d'un emprunt s'élevant à 55 millions d'euros afin de maintenir son programme d'investissement à un haut niveau. La situation du Calvados, en matière de dette, est performante et parfaitement maîtrisée. Elle peut se résumer ainsi :

- Un plafond d'encours de 300 M€
- Un taux d'intérêt moyen de 1,78%
- Un montant d'intérêts annuels de 7 M€
- Aucun emprunt toxique ou jugé à risque



Chiffres clés  Evolution / budget primitif 2014				
■ Total du budget : 727,3 N	<b>1€ -2,3</b>	%		
<ul> <li>Recettes de fonctionnement</li> </ul>	:	637,5 M€	+0,1 %	
<ul> <li>Recettes d'investissement Recettes d'investissement</li> </ul>	:	89,7 M€		
(hors emprunt)	:	34,7 M€	-7,5 %	
<ul> <li>Autorisation d'emprunts</li> </ul>	:	55 M€ -21,4	55 M€ -21,4 %	
Dépenses de fonctionnement	•	588,6 M€	-1,2 %	
<ul> <li>Dépenses d'investissement</li> </ul>				
-	:	73,1 M€	- 13,3 %	
- <b>crédits de paiement</b> Hors dette :	•	138,6 M€		
- autorisation de programme	:	38,7 M€	-24,1 %	
- crédits de paiement	:	104,2 M€		
<ul><li>Epargne brute</li></ul>	:	49,0 M€	+19,9 %	
<ul><li>Epargne nette</li></ul>	:	14,6 M€	+93,8 %	
<ul> <li>Annuité en capital de la dette</li> </ul>	:	34,4 M€		



## **Assurer** la solidarité entre les habitants

Le budget de la Solidarité s'élève à 414,7 M€.

#### m Personnes âgées

L'enveloppe (109,1M€) est en légère baisse car les dépenses d'APA qui représentent 63% des dépenses sont en baisse tant dans le domaine de l'APA à domicile (-2,1%) que de l'APA en établissement (-2,7%).

Les raisons en sont multiples :

- Pour l'APA à domicile, poursuite de la baisse du nombre de bénéficiaires, notamment liée à la meilleure discrimination des personnes relevant d'un GIR4 (APA) ou d'un GIR5 (CARSAT), et baisse du coût moyen par bénéficiaire, liée notamment à un meilleur partage entre les interventions en service mandataire ou prestataire, pour les personnes peu dépendantes.
- Pour l'APA en établissement, cela est lié à la suppression de la dotation globale en 2014 qui génère une participation pour bon nombre des 2 800 personnes jusqu'ici aidées intégralement.
  - Ouverture prévue de 321 lits d'EHPAD en 2015 qui s'ajouteront aux 179 ouverts en 2014.

#### 

Le budget consacré aux adultes handicapés s'élève à 83,6M€. Le ralentissement des crédits consacrés à la compensation du handicap (ACTP et prestation de compensation du handicap) est suffisamment marqué pour permettre une légère diminution de l'enveloppe, malgré les nouvelles dépenses générées principalement par l'ouverture en décembre 2014 des 38 places d'un foyer de vie pour personnes handicapées vieillissantes à Cairon.

Sont prévus en 2015 l'ouverture de 19 places de services d'accompagnement à la vie sociale et d'atelier d'insertion et de transition à Mittois.



#### Lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté

L'enveloppe dédiée au paiement de l'allocation RSA et des contrats aidés s'élève à 83 M€, en hausse de 5,5%. Elle prend en compte, d'une part, la revalorisation du RSA de 2% et, d'autre part, l'augmentation du nombre des bénéficiaires. Celle-ci a été moins importante en 2014 qu'escompté (+5% d'octobre 2013 à octobre 2014).

Au 31 octobre 2014, 15 253 allocataires du RSA bénéficient d'un paiement du conseil général du Calvados

L'important effort pour l'insertion socio professionnelle des bénéficiaires du RSA est maintenu. Ainsi l'effectif des accompagnateurs professionnels renforcés passe de 4 à 8 pour couvrir désormais l'ensemble du département. Par ailleurs le Conseil Général maintient son partenariat avec Pôle emploi dans un cadre renouvelé.

La collaboration entre Pôle emploi et le Département est destinée à renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi, par un regard croisé entre les champs sociaux et professionnels.

Il s'agit concrètement de réaliser un diagnostic partagé, où les conseillers Pôle emploi et les travailleurs sociaux du Conseil Général conjuguent leur expertise dans les démarches d'insertion professionnelle et sociale, au sein des 11 circonscriptions d'action sociale pour les bénéficiaires du R.S.A. et des agences Pôle emploi, pour les autres demandeurs d'emploi.

En favorisant le rapprochement d'expertise, ce partenariat va permettre :

- aux conseillers Pôle emploi d'élaborer des parcours prenant davantage en compte les aspects sociaux pour l'ensemble des demandeurs d'emploi ;
- aux travailleurs sociaux ayant en charge l'accompagnement social des personnes inscrites comme demandeurs d'emploi de s'appuyer sur l'expertise des conseillers Pôle emploi.

Environ 5 000 diagnostics sont ainsi prévus sur l'année 2015.

3,6 M€ sont prévus pour le logement social. Ils participeront à la mise en œuvre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées 2011-2015, élaboré conjointement avec les services de l'État.





#### ≈ Soutenir l'enfance en difficulté

Les crédits prévus pour cet objectif stratégique s'élèvent à **114,1 M€**. Hormis les coûts supports, ils se répartissent ainsi :

- 1,8 M€ pour la protection maternelle et infantile, et le soutien aux parents de jeunes enfants afin de soutenir les orientations retenues dans le schéma départemental de protection maternelle et infantile 2011-2015.
- 18,7 M€ pour permettre l'accès à des actions de prévention.
- 75,7 M€ pour assurer un accueil adapté aux enfants confiés. Le nombre moyen mensuel d'enfants bénéficiant d'un accueil adapté, qui oscillait autour de 2 200 depuis 2005, a connu une très nette augmentation au 1er semestre 2014, s'élevant à 2 310. Le surcroît d'accueil des mineurs isolés y contribue partiellement.

#### un programme de travaux important dans les collèges

Le Conseil Général poursuit son programme d'amélioration des conditions d'accueil des collégiens dans les 61 établissements publics.

#### 12,2 *M*€ *de crédits de paiement pour la poursuite des travaux*

#### En cours:

- Collège Jacques Prévert à Verson : 6,64 M€
- Collège du Cingal à Bretteville-sur-Laize : 3,55 M€
- Collège Charles Lemaître à Aunay-sur-Odon : 5,4 M€
- Collège Pierre de la Varende à Creully : 4,82 M€
- Collège Fernand Lechanteur à Caen : 1,65 M€

#### A réaliser ou à programmer:

- Nouveau collège de Mondeville : études : 1, 5 M€ (Lors de la session sur les orientations budgétaires, les difficultés de bouclage financier de ce projet avaient été évoquées. Depuis, des échanges sont intervenus avec la ville de Mondeville afin d'essayer de lever les difficultés.)
- Collège Louis Pasteur à Caen : 3,2 M€
- Collège/Lycée Marcel Gambier à Lisieux : 12,76 M€
- Collège Pierre Simon de Laplace à Lisieux : 10,6 M€ et 4,3 M€ pour la circonscription d'action sociale
- Collège Jacques Prévert à Saint Pierre sur Dives : 4,6 M€
- Collège Marcel Pagnol à Caen : 6,5 M€

Des travaux de grosses opérations seront lancés. Dans cette perspective, une *autorisation de programme annuelle de* **2,5 M**€ est inscrite (travaux d'entretien et de sécurité dans les établissements).



#### Favoriser le développement des enseignements supérieurs

*Crédit de paiement de 1 125 000 €* 

La politique du Conseil Général se concrétise à travers des actions du contrat de projet État/Région et hors contrat de plan :

- Extension de l'école de Management de Normandie : 1 M€;
- Pôle des formations de santé : 5,5 M€ dont 500 000 € destinés à des travaux de voirie ;
- Extension de l'École d'Ingénierie et Travaux de la Construction (ESITC) : 2 M€.

#### **Contribuer** à la réussite scolaire

#### Accompagner les collèges publics et privés dans leurs missions d'éducation

• Pour les collèges publics

Le Département assure la prise en charge des dépenses de fonctionnement des collèges publics à l'exception des dépenses pédagogiques à la charge de l'État à travers une convention d'objectif sur 5 ans. 8,64 M€ sont consacrés à cette mission.

Par ailleurs, une autorisation de programme de 375 000 € est prévue pour la politique d'équipement en mobilier et matériel pour les collèges faisant l'objet de travaux.

Pour les collèges privés

La dépense totale sur les deux forfaits matériel et personnel s'établit à 4.4 M€.

Par ailleurs, une autorisation de programme de **1,05** M€ sur 3 ans est consacrée à l'investissement dans les collèges privés. Sur 2015, il est prévu une dépense de **350 000 €**.

#### Permettre aux jeunes de poursuivre leurs études

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des familles, le Conseil Général a mis en place des aides aux familles via 3 dispositifs : bourses de l'enseignement secondaire, bourses horticoles, prêts d'honneur étudiants.

En 2014 : 8 143 bourses ont été accordées : 1,6 M€ sont prévus.

#### *∓* Favoriser le sport scolaire

1 726 650 € en fonctionnement

Dans le temps scolaire, la politique du Conseil Général s'articule autour de 5 axes :

- l'aide aux comités sportifs départementaux ;
- le soutien aux championnats de France;



- le développement des activités de pleine nature ;
- l'apprentissage de la natation;
- l'accès aux équipements sportifs.

(Aide apportée par le Conseil Général aux communes mettant à disposition des collèges leurs équipements).

#### Sensibiliser aux cultures européennes

345 610 €

Depuis de nombreuses années, le Conseil Général mène une politique active en faveur de l'ouverture européenne et des jumelages.

Cette politique vise à sensibiliser aux cultures européennes les collégiens et le grand public.

Pour les collégiens, cette politique se concrétise à travers le programme Speak 14, le soutien aux projets européens des collèges, les clubs Europe notamment.

Le Conseil Général poursuit sa politique en faveur de la mobilité des jeunes à travers les stages professionnels à l'étranger, le service volontaire européen, le soutien aux initiatives de jeunes.

Un appui technique est également apporté aux porteurs de projets souhaitant bénéficier de fonds européens.

#### Favoriser l'usage des nouvelles technologies

#### Déploiement du plan informatique

Une autorisation de programme **de 900 000 €** sur 3 ans a été inscrite pour le renouvellement des serveurs dans les collèges et **650 000 €** en fonctionnement.

La troisième et dernière tranche pour les 20 collèges restants est en cours.

#### Les ENT (espaces numériques de travail)

110 000 € pour la poursuite des déploiements

Les espaces numériques de travail permettent un accès à un ensemble de ressources et de services numériques pour les élèves, les parents, les enseignants, les personnels techniques, administratifs et d'encadrement, les collectivités territoriales et le Rectorat.

Ce projet académique et régional repose sur 4 priorités : l'orientation, la réussite scolaire, les liens avec la communauté éducative, l'ouverture au monde.

Les premiers espaces numériques de travail ont été lancés dans plusieurs établissements en 2014. Le travail sera naturellement poursuivi en 2015.





#### 

Le réseau d'initiative publique (RIP) départemental est mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) concessive confiée à TUTOR-CALVADOS, qui a les missions de concevoir et réaliser, d'exploiter et de commercialiser le réseau.

#### Les travaux fibre : Collecte et Desserte FTTH (fibre jusqu'à la maison)

• Commencé en mars 2012, le réseau de collecte structurant, destiné à mailler l'ensemble du territoire départemental, nativement conçu par TUTOR pour le FTTH, atteint aujourd'hui 700 km et sera porté mi-2015 à 900 km, permettant la collecte des 288 communes de la première phase FTTH.

La collecte traverse les grands bassins d'emplois et est optimisée pour passer aux abords de toutes les zones d'activité économique afin de rendre possible au plus vite le raccordement fibre des entreprises et des sites publics, via des offres d'opérateurs spécialisés, même si la construction de la desserte optique de l'habitat résidentiel FTTH n'est pas achevée.

• Concernant les travaux de desserte FTTH, à savoir le câblage fibre optique sur le domaine public, il est organisé par zones regroupant plusieurs communes autour de nœuds du réseau de collecte appelé Points de Mutualisation (PM). La fibre part du PM et est posée jusqu'en proximité des logements pour permettre facilement leur raccordement ultérieur.

Ces travaux de desserte sont achevés fin 2014 dans une vingtaine de communes des zones arrière des PM de Cabourg, Houlgate, Douvres et Langrune. Ils démarrent actuellement pour les PM de St-Gatien des Bois, Pont l'évêque, Annebault, Dozulé, Dives sur Mer, Troarn, Merville-Franceville, Ouistreham, Creully, Ver sur Mer et Bayeux. Les 180 000 logements des 288 communes de la première phase FTTH devraient ainsi pouvoir être rendus raccordables courant 2016.

Au-delà de cette première phase, à compter de 2016, il restera 60 000 logements qui seront progressivement desservis dans les 378 communes permettant l'achèvement du périmètre, à savoir l'ensemble du Calvados excepté les communes de l'intercommunalité de Deauville, disposant d'un réseau public propre, et des 29 communes de l'agglomération Caennaise qui ont vocation à être fibrées par l'opérateur privé ORANGE.

Pour ces communes, non desservies dans la première phase FTTH, une solution d'attente a été prévue : le RIP comporte un volet radio (WiFi Outdoor) complémentaire au réseau fibre. Mis en service à partir du printemps 2014, il permet d'apporter une amélioration notable de l'accès Internet pour les logements situés en zones « blanches et grises ADSL ».



#### Les travaux du volet radio WiFi et sa commercialisation

Un réseau d'émetteurs radio (marque Wifimax) permettant de proposer une solution performante (débit 10 Mb/s) et visant prioritairement les secteurs mal couverts en ADSL a donc été mis en place : fin 2014 38 émetteurs sont en place et mis en service, permettant la couverture de deux tiers des logements cibles (non éligibles à plus de 2 Mb/s en ADSL).

Au-delà de cette première phase de déploiement, la couverture sera progressivement étendue en fonction des besoins qui s'exprimeront, dans le cadre d'un processus de qualification de la demande, destiné à mesurer leur concentration, quelques sites demandeurs isolés ne pouvant justifier la mise en place d'un nouvel émetteur radio.

Selon le cas d'espèce, pour un nombre de demandes concentrées et qualifiées de l'ordre d'une dizaine, une nouvelle station pour étendre ou compléter la couverture des stations existantes sera mise en place.

Pour les cas définitivement trop isolés, un dispositif d'aide financière pour accéder à Internet par voie satellitaire pourra être proposé. Le dispositif d'aide financière sur les frais d'accès au service liés à l'achat d'un kit satellitaire mis en place par le Département en 2012 s'arrêtera au printemps 2015 mais sera transféré vers l'exploitant du réseau départemental.

La commercialisation du volet radio a démarré en avril 2014, avec jusqu'à lors le seul opérateur client, OZONE, qui commercialise pour le grand public, une offre intéressante :

- Offre de base d'accès à internet 10Mb/s max pour 29,90 € /mois TTC.
- Options possibles pour la téléphonie et/ou pour une offre vidéo représentant respectivement +6 et +9 €/mois TTC.
- Frais de dossier incluant installation de l'antenne de réception : 99 € TTC.

#### <u>La commercialisation du FTTH (Fibre jusqu'au logement)</u>

La commercialisation des abonnements Internet au grand public reste un enjeu essentiel du projet calvadosien. Comme pour tous les RIP's FTTH, cet enjeu se quantifie à l'aune du nombre de logements raccordés, bénéficiant d'un abonnement FTTH, et par le rythme de leur progression.

Ce « taux de pénétration » du FTTH répondra bien évidemment au principe de l'offre et de la demande. Sur le réseau FIBRE CALVADOS, par définition ouvert à tous les opérateurs, TUTOR met en place des modes de commercialisation pour répondre au mieux aux différents opérateurs de service : Les premiers abonnements FTTH devraient être livrés aux habitants qui le souhaitent au deuxième trimestre 2014 pour certaines poches dans le nord du Département.

Le paysage des opérateurs de télécommunication a fortement évolué en 2014. Le délégataire a mené en 2014 de gros efforts de commercialisation. Ce travail est sur le point d'aboutir début 2015 : au moment de son ouverture commerciale dans le courant du premier trimestre 2015, le réseau proposera les services d'au moins un opérateur national.



#### La commercialisation du FTTO (Fibre jusqu'au bureau)

Les clients <u>professionnels</u> et acteurs économiques, entreprises, sites publics, etc... bénéficient d'une approche commerciale dédiée, tenant compte notamment d'une approche tarifaire adaptée dans une optimisation et une adaptation de la qualité de service aux différentes situations contraintes rencontrées.

Cela a d'ailleurs déjà été mis en place dès 2013 et en 2014. Quelques exemples :

- à Luc-sur-mer pour un site universitaire : le CREC ;
- la communauté de communes de l'estuaire de la Dives ;
- le centre hospitalier de la Côte Fleurie à Cricquebeuf et Équemauville, la clinique Vétérinaire de la Côte Fleurie à Bonneville-sur-Touques ;
- les collèges de Dozulé, Creully, Bayeux, l'ensemble des collèges devant être fibré selon le déploiement de notre programme d'ENT;
- une entreprise de menuiserie industrielle, Coulidor, à Verson et une plate-forme logistique, ALDI, sur Honfleur ;
- les centres des impôts de Pont l'évêque, Lisieux et Bayeux.

#### **Réaliser le programme routier**

Trois grandes opérations sont en cours d'étude :

- La Déviation de Canapville : ce projet avait été revu pour permettre une réalisation phasée afin de s'adapter aux possibilités budgétaires de la collectivité. Il était évalué à 36,5 M€ et bénéficiait d'un financement du conseil régional. Le refus, par le ministère de l'écologie de toute dérogation aux avis rendus par le CNPN (conseil national de protection de la nature) en compromet la réalisation.
- La Déviation de Bellengreville et Vimont : cette opération, évaluée à 26 M€, a été déclarée d'utilité publique le 11 février 2013 et bénéficie également d'un financement du Conseil régional. L'arrêté préfectoral correspondant a fait l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif. Ce dernier a donné un jugement favorable au Conseil général. Ce jugement fait l'objet d'une procédure d'appel, actuellement en cours. Parallèlement, les études et les procédures d'aménagement foncier et « loi sur l'eau » se poursuivront en 2015.
- La Liaison Interquartier Nord : ce projet a fait l'objet de nouvelles concertations en 2011 et 2012 et il a été décidé, lors du budget primitif 2013, de créer une nouvelle autorisation de programme de 11,5 M€ pour laquelle une recette représentant deux tiers du montant hors taxes est attendue de la part de la Région et de Caen la mer. Ce projet a été confirmé comme étant une priorité pour les nouveaux élus de Caen la mer.



Les autres projets en cours sont principalement les suivants :

- Plan de modernisation des itinéraires de l'État : Le Conseil Général est associé dans la réalisation de deux aménagements sur le boulevard périphérique de Caen :
  - la sécurisation du boulevard périphérique nord à hauteur de 2,4 M€, auxquels s'ajoutent 2,82 M€ de report au titre du contrat de plan État-Région 2000-2006,
  - la création de l'échangeur des Pépinières à hauteur de 2,5 M€.
- Liaison entre Orbec et l'A28 : une convention a été signée avec le Département de l'Eure pour participer à cette opération, à hauteur de 3,5 M€ représentant 50 % de la dépense.
- Projets du groupe de travail sur les grands projets routiers, réuni en 2012 :
- Déviation de Thury-Harcourt,
- 1ère section de la déviation de Condé-sur-Noireau, entre les RD 512 et 511,
- Réaménagement du carrefour giratoire de l'Espérance à Lisieux,
- Aménagements de sécurité sur la RD 674 entre Vire et l'A 84, notamment dans les sections sinueuses et accidentogènes de part et d'autres de Campeaux,
- Rectification des virages de la RD 524 entre Vire et Tinchebray.

Pour ces derniers projets, une autorisation de programme de 36 M€ a été votée en 2013. Il a également été décidé que la déviation de l'Hôtellerie pourrait être programmée dans une seconde phase, lorsque les études et les concertations seront plus avancées.

Si le budget ne permet pas à ce jour de réaliser ces grands projets et notamment les opérations prévues au titre de l'autorisation de programme de 36 M€, les études doivent se poursuivre pour être en mesure de lancer les travaux dès que les perspectives budgétaires seront favorables.



#### **Moderniser le réseau routier**

#### Les principales opérations réalisées en 2014

Sur 75 km de routes qui ont été rénovées, modernisées et sécurisées, 8 km l'ont été en intégrant la réalisation de bandes multifonctions. Ce type d'aménagement représente un coût de l'ordre de 300 000 € à 400 000 € par kilomètre aménagé.

- Aménagement de la RD 1 entre Pont-d'Ouilly et « Le Fresne » à Clecy (1,8 M€) ;
- Fin de l'aménagement de la RD 8 entre Eterville et Evrecy, avec la rectification des virages de la « cote 112 » (1,3 M€) ;
- Aménagements de sécurité sur les RD 16 et 101 à Crèvecoeur-en-Auge et Saint-Loup-de-Fribois (800 000€) ;
- Fin de l'aménagement de la RD 512 à Vassy (1,1 M€) ;
- Aménagement de la RD 579 à Saint Germain de Livet (1 M€) ;
- Réalisation de la deuxième tranche de la liaison entre les RD 4 et RD 579 à Livarot (800 000 €) ;
- Aménagement de la RD 675 à Reux et Beaumont en Auge (300 000 €).

#### 2015 verra la réalisation des projets suivants :

- Aménagement de la RD 613 à Mondeville entre le centre commercial « Mondeville 2 » et le giratoire formé avec la RD 230 dit de « La Ferme Philippe » (800 000 €);
- Aménagement d'un carrefour giratoire entre les RD 579, 51 et 280A à Fierville-les-Parcs (500 000 €);
- Aménagement de bandes multifonctions le long de la RD 524 entre Vire et le début des virages de Truttemer-le-Grand (1,495 M€) et réfection de la couche de roulement existante à Truttemer-le-Grand et Truttemer-le-Petit (200 000 €);
- Début des travaux de sécurisation de la RD 40 à Airan, au lieu-dit « Valmeray », par l'allongement de l'ouvrage sur la Muance (200 000 €) ;
- Aménagement d'un carrefour giratoire à Authie entre les RD 126 et 220 (300 000 €),
- Aménagements sur la RD 513 à Colombelles : création d'un giratoire au carrefour dit « Pyramide » formé avec la RD 223 (400 000 €) et sécurisation du carrefour giratoire « Lazzaro » (100 000 €) ;
- Aménagement de sécurité des carrefours de la RD 404 entre le giratoire du « Nouveau Monde » à Douvres-la-Délivrande et la RD 79 à Bény-sur-mer (400 000 €);
- Aménagements sur la déviation de Lisieux (RD 613) : confortement de talus à Saint-Martin-de-la-Lieue (250 000 €) et réfection de la couche de roulement de la section Lisieux Beuvillers (500 000 €).



#### **Pérenniser les activités portuaires et maritimes**

Les crédits d'investissements relatifs aux travaux à réaliser dans les ports départementaux (Honfleur, Trouville-sur-mer, Deauville, Dives-Cabourg-Houlgate, Courseulles-sur-mer, Porten-Bessin-Huppain, Grandcamp-Maisy et Isigny-sur-mer), s'élèvent à 12,39 M€.

Les principales réalisations 2015 sont les suivantes :

- L'élévateur à bateaux de 300 T à Port-en-Bessin-Huppain (11,70 M€): La création de la darse, comprenant le chemin de roulement de l'élévateur et la plateforme de retournement, s'est achevée en juin 2014. La construction des 39 nouvelles cases d'armement pour les pêcheurs est en cours depuis le dernier trimestre 2014, de même que l'aire technique permettant d'accueillir simultanément des bateaux. Quant à l'outillage lui-même, cette dernière phase devrait s'achever en novembre 2015 et, après livraison sur site durant l'été, concernera les essais et la mise en service de l'élévateur à bateaux de 300 tonnes de capacité portante;
- La mise aux normes de la halle à marée de Grandcamp-Maisy (1,2 M€) : les travaux vont débuter courant février et se terminer à l'automne 2015 ;
- La réfection du quai du petit Nice à Grandcamp-Maisy (1,7 M€) dont les travaux débuteront en cette fin du mois de janvier ;
- Le changement des pontons sur le Port de Dives/Cabourg/Houlgate (300 000 €) : Il s'agit de poursuivre le programme de renouvellement, sur l'année 2015, des pontons de Port Guillaume en remplaçant les pannes D, E, T et U pour un linéaire de 138 m;
- La rénovation du seuil rabattable de Grandcamp-Maisy (100 000 €): Il s'agit de procéder à la maintenance du seuil rabattable, organe de sécurité en cas de défaillance de la porte écluse ;
- Différentes opérations (700 000 €) seront entreprises sur l'ensemble de nos ouvrages portuaires, notamment la mise en place de protection cathodique sur nos ouvrages métalliques (Honfleur, Deauville, Port en Bessin Huppain), la réfection des bornes électriques sur le port de Grandcamp-Maisy, la réfection de maçonneries (en particulier sur certaines digues, dont celle de Vierville-sur-mer).

Enfin, comme tous les ans, une subvention de 800 000 € sera versée pour le port de Caen-Ouistreham afin d'accompagner Ports Normands Associés (PNA) dans la réalisation de ses projets d'investissement.



#### La mise en œuvre du plan vélo départemental

Le Département a poursuivi en 2014 l'aménagement de pistes et voies cyclables, portant le linéaire d'itinéraires aménagés à 342 km, soit 48 % de l'objectif global fixé à 717 km.

#### Bilan 2014

Dans la continuité des aménagements réalisés en 2013 sur le « T » départemental du plan vélo, les principales opérations réceptionnées en 2014 sont les suivantes :

#### • sur la voie verte de la Suisse Normande :

- la seconde tranche de l'itinéraire entre Grimbosq et Thury-Harcourt (10km 2,8 M€);
- la réhabilitation du tunnel du Hom (150 m 770 000 €), permettant d'assurer la connexion de cette seconde tranche avec Thury-Harcourt;
- vers le nord, la section de Louvigny à Caen, inscrite au projet territorial des Jeux équestres mondiaux, permettant de finaliser la liaison en site propre de Ouistreham à Thury-Harcourt et d'ouvrir un itinéraire vers la vallée de l'Odon (4,5 km 1,8 M€).

Les premiers relevés permettent d'évaluer la fréquentation de l'itinéraire à environ 150 000 passages annuels, témoignant d'une vraie attente des habitants.

#### • sur la véloroute de la Côte de Nacre :

- l'aménagement de la piste cyclable de Lion-sur-mer à Luc-sur-mer (1,5 km - 365 000 €).

#### Principales opérations prévues en 2015

Au titre du programme 2015 sont prévus :

- Lancement des travaux des deuxième et troisième sections de la véloroute littorale du Bessin (après la section d'Omaha Beach en 2013) : d'Asnelles à Arromanches (800 000 €) puis d'Arromanches à Longues-sur-mer (800 000 €);
- Travaux des dernières sections non aménagées de la véloroute de la Côte de Nacre, permettant dès l'été 2015 de proposer aux usagers locaux et touristes <u>un</u> itinéraire continu entre Ouistreham et Courseulles-sur-mer;
- Aménagement de l'itinéraire en route partagée de Thury-Harcourt à Clécy puis Condé-sur-Noireau, s'inscrivant dans l'itinéraire national de la « Vélofrancette® » d'Ouistreham à la Rochelle, dont le lancement et la promotion sont prévus en 2015, avec l'objectif de constituer un produit touristique comparable aux autres itinéraires nationaux tels que la « Loire à vélo ».

Par ailleurs, les études et démarches administratives préliminaires aux travaux se poursuivront sur les opérations structurantes suivantes :

- La voie verte de Deauville à Saint-Arnoult, projet partagé avec la communauté de communes « Cœur Côte Fleurie » ;
- La voie verte de Sully à Port-en-Bessin.



#### Favoriser les déplacements en transports en commun

Dans le domaine des transports, le Conseil Général consacrera un budget global de 1,15 M€ en investissement et de 39,18 M€ en fonctionnement pour le transport au quotidien des 36 000 élèves et des voyageurs, notamment sur le réseau Bus Verts qui représente à lui seul 22,66 M€. Sur ce réseau, ce sont environ 7 545 000 km qui sont parcourus chaque année et la billettique enregistre de l'ordre de 1 420 000 validations commerciales et 2 084 000 validations scolaires.

Les grands dossiers de l'année 2014 ont été d'une part, le renouvellement de la délégation de services publics pour la gestion du réseau Bus Verts et, d'autre part, la préparation de la nouvelle rentrée scolaire marquée par la poursuite du changement des rythmes scolaires dont l'impact financier est évalué en année pleine à 1,5 M€.

L'année 2015 verra principalement la mise en œuvre du nouveau contrat de délégation de service public confié à la société Keolis Bus Verts, filiale de Keolis SA. Par ailleurs, le département a également repris, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la gestion des services de transport public sur les communes d'Anisy et de Cagny suite à la dissolution du syndicat mixte Viacités dont elles étaient membres.





## Avis sur le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Général doit être saisi préalablement à l'adoption d'un nouveau projet de SDACR élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

- *Qu'est un SDACR* : c'est un schéma qui, pour une durée donnée, analyse les risques et détermine les moyens propres à y remédier.
- *Procédure d'élaboration* : ce schéma est élaboré par le SDIS sous l'autorité du Préfet. Il est soumis pour avis au Conseil Général, puis aux instances paritaires de l'établissement et, enfin, au Conseil d'Administration qui le vote avant que le Préfet l'approuve.
- *Durée*: l'ancien schéma couvrait la période 2009/2012. Il avait été prorogé à deux reprises et se terminait à la fin de l'année 2014. Le nouveau schéma couvre les cinq années à venir, soit la période 2015/2020.
- *Problématique*: l'élaboration de ces schémas par le SDIS est un travail classique auquel les services sont habitués. S'appuyant sur l'expérience découlant de l'ancien schéma, tous les risques encourus dans le département sont analysés ainsi que le détail des mesures propres à y faire face.
- Contexte spécifique au Calvados : le travail actuel d'élaboration de ce nouveau schéma a dû prendre en compte deux contraintes particulières qui pèsent sur l'établissement public :
  - la première concerne les aspects budgétaires et l'insuffisance de l'épargne. Bien que les mesures propres à remédier à cet état de fait ne relèvent pas directement du SDACR et soient encore en cours d'examen, cet environnement financier a bien évidemment été pris en compte. L'ensemble du dispositif est construit de telle sorte qu'au minimum les dépenses n'augmentent pas.
  - en second lieu, et c'est le plus urgent, ce nouveau schéma doit intégrer la situation découlant de la nouvelle problématique liée au temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels logés. Une fiche particulière explicite cette question.

Il convient ici simplement d'indiquer que le SDIS, du fait de différentes décisions de justice, perd l'équivalent de 30 ETP qu'il lui faut compenser en se réorganisant. Dans le contexte budgétaire actuel, il est en effet inimaginable d'augmenter le contingent que paient le département et les communes, solution qui aurait dans doute prévalu il y a encore quelques années.



#### Le nouveau SDACR : le projet

Le schéma qui est soumis à l'assemblée est articulé autour des quatre axes suivants :

- Les casernements

Il s'agit d'adapter nos centres de secours aux besoins réels de la population à desservir sans remettre en cause la qualité des secours. Il est proposé de transformer la caserne Canada à Caen en centre diurne et, en liaison avec la ville de Caen, de rechercher une meilleure implantation opérationnelle à l'horizon de plusieurs années.

Sur le reste du département et sur les cinq ans du schéma, sept casernes devraient être fermées par regroupement avec les centres les plus proches. Il est à noter à ce sujet que cinq de ces sept casernes auraient dû être fermées sur la période couverte par l'ancien schéma.

- Les effectifs de gardes et d'astreintes dans les différents centres

Il est proposé d'ajuster les effectifs actuels à la garde et à l'astreinte à la nouvelle organisation qui doit être mise en place. Diminuer les effectifs de garde ne veut pas dire diminuer les effectifs, globalement le nombre de sapeurs-pompiers professionnels dans le Calvados ne va pas diminuer, seul le nombre par garde ou astreinte sera concerné.

- Les dotations en matériels des centres

Il s'agit là d'adapter l'ensemble des moyens en engins et véhicules de l'établissement aux besoins actuels.

- Les spécialités

Certaines spécialités de nos sapeurs-pompiers seront revues et adaptés aux besoins et aux missions de l'établissement à titre d'exemple les spécialités « plongeurs » et « maîtreschiens ».

# Favoriser l'accès aux pratiques culturelles et aux richesses patrimoniales 4,1 M€ en crédits de paiement d'investissement et 5,4 M€ en fonctionnement hors personnel

- L'aide à l'implantation d'équipements culturels d'intérêt départemental et structurants (ex : BMVR).
- La poursuite de la mise en ligne des fonds des Archives départementales.
- La poursuite de recherches archéologiques à Vieux et Bayeux.
- Les travaux de consolidation de vestiges immobiliers pour le château médiéval de Château Ganne à la Pommeraye.
- La politique de soutien aux maîtres d'ouvrages publics et privés qui entreprennent de restaurer et mettre en valeur le patrimoine. Compte tenu des contraintes budgétaires, les règles d'attribution des aides ont fait l'objet d'ajustements. Plusieurs opérations sont en cours notamment à l'abbatiale de Juaye-Mondaye et à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives.



• Le soutien à la création artistique et à la diffusion, ainsi qu'à l'enseignement artistique à travers l'appel à projets artistiques des collèges ou encore les actions pédagogiques du musée de Vieux-la-Romaine et des Archives départementales.

#### Favoriser les pratiques sportives

#### Contribuer au développement des activités physiques et sportives

1,3 M€ en investissement 3,39 M€ en crédits de paiement

Le Conseil Général encourage la pratique sportive à travers 3 axes :

- la politique sportive générale : aides aux clubs et comités départementaux ;
- l'accès au sport de haut niveau : soutien aux clubs au niveau national ;
- une politique d'investissement en faveur des communes et des intercommunalités.

#### Il soutient la jeunesse et la vie associative

*704 550 €* 

A travers cette politique, le Conseil Général favorise l'accès aux loisirs éducatifs (accueil collectif, centres de loisirs sans hébergement, centres de vacances); l'accès à l'information (ligue de l'enseignement), les séjours d'été des enfants.

Dans le cadre de son plan jeunesse, des dispositifs tels le financement du BAFA, à hauteur de 100 €, ou encore l'appel à projets Initiative 14 sont mis en œuvre.

#### m Préserver les ressources en eau

#### Assister pour améliorer la performance de nos stations d'épuration

Depuis 2009, le Conseil Général contractualise son assistance technique auprès des collectivités en charge de l'eau potable et de l'assainissement collectif. En 2015, les agents du SATESE vont accompagner 115 collectivités pour le suivi de 175 ouvrages d'assainissement dans l'ensemble du département. Cette expertise est ainsi mise à disposition pour la gestion durable des stations d'épuration et une meilleure protection de l'environnement. Elle s'inscrit pleinement dans le nouveau réseau « CALVADOS INGENIERIE » mis en place par le Département à destination des collectivités.

#### Conforter la bonne qualité de nos eaux de baignade

Chaque année le Département apporte une aide significative en doublant le nombre d'analyses des eaux de baignade pendant la saison estivale. Le classement résultant de la directive « eaux de baignade » traduit, encore cette année, une très bonne qualité des eaux de notre littoral puisque 95 % des plages sont classées "excellentes" à "bonnes".



C'est la traduction des efforts portés par les collectivités littorales, largement soutenues par les politiques départementales en faveur de l'eau et de l'environnement.

#### Réhabiliter les dispositifs d'assainissement individuel

Depuis 2010, le Département aide à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement individuels lorsqu'ils présentent un risque sanitaire et environnemental fort. Près de 800 installations ont ainsi été remises à neuf.

#### Charte d'entretien des espaces publics

Chaque année le Conseil Général accompagne les communes qui s'engagent dans une démarche respectueuse des ressources en eau, vis-à-vis de leur utilisation de produits phytosanitaires. En partenariat avec la Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), un diagnostic des usages d'entretien des espaces communaux et une formation des agents sont proposés et financés par le Département.

62 communes et établissements publics sont aujourd'hui labellisés dans le Calvados.

#### La mise en valeur des espaces naturels sensibles

#### Intégration des missions et moyens du syndicat mixte Calvados littoral au Conseil Général

Face à l'accroissement des besoins, concomitant à celui de la surface des sites et de leur fréquentation et afin de maintenir un niveau de gestion des sites compatible avec l'accueil du public, le syndicat mixte « Calvados littoral espaces naturels », gestionnaire des espaces naturels sensibles littoraux et le Conseil Général, en charge des sites continentaux, ont décidé, à compter du premier janvier 2015, de mutualiser leurs moyens d'intervention en fusionnant leurs équipes.

A compter de cette date, le Département devient l'unique gestionnaire des 40 espaces naturels sensibles départementaux du Calvados, des Rochers de la Suisse Normande à l'estuaire de l'Orne et du site d'Omaha Beach à la source de l'Orbiquet.

Chaque année, le Conseil Général dédie un montant de l'ordre de 2 M€ à la préservation et à l'ouverture au public des principaux sites naturels du Calvados.

#### Aménagement de l'espace naturel sensible de la vallée de l'Aure

Sur cette espace naturel préservé aux portes de la ville de Bayeux, le Département, en étroite collaboration avec les collectivités locales, a lancé en 2014 les travaux nécessaires à la restauration des zones humides du site et à son ouverture au public. Les travaux (platelages, pontons, observatoires de la faune, supports pédagogiques, etc.) se poursuivront en 2015 et seront suivis de la mise en œuvre d'animations à destination des scolaires et du grand public sur les enjeux du patrimoine naturel du site (budget : 600 000 €).



## Le développement des énergies renouvelables et la préservation du bocage

## Mise en place d'une filière de production de bois-énergie autour de la Maison de la nature et de l'estuaire de l'Orne

Profitant de la présence d'une chaudière à bois déchiqueté à la Maison de la nature et de l'estuaire, propriété du Département, le Conseil Général a initié, avec les exploitants locaux et les partenaires concernés, la mise en place d'une filière d'approvisionnement local permettant à la fois la valorisation du potentiel énergétique des haies, leur préservation durable par l'établissement de plans de gestion et la production d'une énergie renouvelable locale. La Maison de la nature et de l'estuaire devrait être autonome au plan énergétique dès la saison de chauffe 2015-2016.

#### Participer à la veille de l'état sanitaire du territoire

#### Assurer la veille et assurer le contrôle sanitaire et environnemental

Pour la poursuite de la mise en œuvre du contrat d'objectifs signé en 2014 par les trois conseils généraux bas-normands membres de LABÉO et le GIP, et qui fixe pour ce dernier des obligations de missions de service public, le Département du Calvados apportera une contribution à hauteur de 2 875 000 € représentant 50 % du montant global des contributions des trois départements.





#### Waloriser le secteur agricole et rural

Le Conseil Général renouvelle en 2015 son soutien à l'agriculture (6 400 entreprises dans le Calvados) compte tenu notamment de son rôle majeur dans le développement socio-économique du territoire.

Les actions du plan agricole et rural seront reconduites.

En 2015, la plateforme internet « Agrilocal 14 » finira d'être déployée. Cet outil mis à disposition gratuitement a pour objectif de mettre en relation les acheteurs de denrées alimentaires de la restauration collective (collèges, écoles primaires, maisons de retraite, établissements de santé...) et les différents fournisseurs locaux (agriculteurs, artisans...).

Enfin, dans le cadre de la prochaine programmation des crédits européens du FEADER, le Conseil Général participera au **cofinancement de l'aide en faveur des bâtiments d'élevage** (bovins, ovins, caprins, avicole) en direction des jeunes agriculteurs.

#### Renforcer l'attractivité touristique

Trois événements mondiaux, soutenus par le Département, ont marqué la saison touristique 2014 :

- les commémorations du 70e anniversaire du Débarquement et de la bataille de Normandie,
- les Jeux Equestres Mondiaux,
- le championnat du monde de kayak polo à Thury-Harcourt.

Outre l'aspect mémoriel des cérémonies du 70°, le Calvados et la Normandie ont bénéficié d'un impact médiatique hors du commun et d'un retentissement en termes d'activités touristiques et économiques.

Les actions du plan tourisme 2010-2015 vont se poursuivre afin d'améliorer la qualité et renforcer l'offre d'hébergements marchands, adapter l'offre touristique, valoriser les territoires et accompagner l'organisation de manifestations emblématiques ou exceptionnelles.

En 2015, le Département va mettre en place l'illustration graphique des sites touristiques majeurs du Calvados en arrière-pays. Les panneaux pour dix sites majeurs seront installés sur les routes départementales avant la prochaine saison touristique.

Enfin, l'année 2015 doit également voir la signature de quatre conventions avec des communes en vue de leur labellisation au titre de la politique « village de caractère ».



#### Accompagner les projets des entreprises et des collectivités

Dans un contexte économique et social difficile, le Conseil Général continue à soutenir les entreprises et les collectivités. Les projets d'immobilier des TPE, des PME et des Entreprises de Taille Intermédiaire peuvent bénéficier de prêts à taux zéro (13 projets soutenus en 2014).

De même les projets d'immobilier d'entreprise portés par des collectivités locales ou des Sociétés d'Economie Mixte (bâtiments relais, pépinières d'entreprises...) sont accompagnés.

Le Département soutient également la création et la reprise d'entreprises à travers son agence de développement économique « Calvados Stratégie », la plateforme d'initiative locale « Initiative Calvados » (130 créations d'entreprises en 2014), les manifestations destinées à la promotion de la création d'entreprises et l'association Basse-Normandie Active.

Par ailleurs, le Département incite par des prêts à taux zéro à la reprise et au développement des TPE dans les domaines du commerce et de l'artisanat (33 entreprises au titre de la reprise et 17 entreprises pour des projets de développement en 2014).

Compte tenu de la crise économique, il sera proposé de reconduire le dispositif de soutien en trésorerie pour les TPE. Depuis sa création en 2009, 107 entreprises ont perçu une avance remboursable dont 54 ont également pu bénéficier d'une prestation de conseil subventionnée dans des domaines divers (gestion, technico-économiques ou commerciaux). Ce dispositif novateur a contribué à sauvegarder près de 250 emplois et 90 TPE dans le Calvados.

Enfin, le Département va inciter les chefs d'entreprise (TPE et PME) à mener une réflexion quant aux possibilités offertes par la réutilisation d'un bâtiment existant avant de construire un bâtiment neuf. Une aide aux études de faisabilité technique sera mise en place dès 2015. L'objectif est de favoriser la réutilisation des nombreux bâtiments d'activités en friche (600 000 m² dans le Calvados) et de contribuer à une moindre utilisation des surfaces agricoles.

#### Soutenir les projets d'avenir

#### Spiral 2 et Archade

Le Département accompagne ces deux projets phares de la recherche sur le plateau nord de l'agglomération caennaise.

• Spiral 2, qui double les installations du GANIL, va fournir aux chercheurs en physique nucléaire du monde entier de nouveaux horizons pour développer la connaissance de la matière et des particules qui la composent. En 2015, le Département va consacrer une enveloppe de 200 000 € pour concrétiser ce projet qui verra son aboutissement avec la fourniture aux scientifiques des premiers faisceaux en fin d'année.



- Archade est la mise en œuvre d'une triple ambition :
  - Développer à CAEN une recherche clinique unique en France sur l'hadronthérapie, nouvelle méthode pour soigner les cancers ;
  - Soigner des malades ;
  - Mettre au point et développer une filière industrielle en Basse-Normandie pour fabriquer les cyclotrons générateurs d'hadrons.

Le Département apporte son aide à ce projet à hauteur de 4 M€, dont 1,22 M€ en 2015, pour le démarrage concret de cette opération.

